COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 juillet, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20 heures 30 Appel nominal réalisé

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Nicole LABICHE, Marianne JACQUES, Fabrice LAGOUANELLE, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Noémie WEZEL, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE

A donné pouvoir : Jean-Daniel LOMENEDE à Christophe BILOE et Marie-Claude SASSINE à Maryannick DESHAYES.

Absent : Gipsy LACAILLE

Madame Noémie WEZEL a été nommée secrétaire de séance.

Informations du maire :

- Concernant la Yourte, elle sera raccordée au réseau électrique le 6 juillet, Madame Bogazyck, a commencé son déménagement.

- Les travaux de la toiture de l'église ont été réalisés, et nous avons reçu la notification de la subvention « Mon village mon amour » d'un montant de 2179€ soit 20€ du montant HT.

- Adoption du PV du 13 avril

Mme Deshayes fait remarquer qu'il a été ajouté les informations concernant les indemnités des élus sur l'année budgétaire et non pas sur les 6 mois de mandat, et que ce sujet n'a pas été débattu en réunion de conseil.
Elle s'abstient et Monsieur Lecomte aussi.

➔ **Acceptation du PV par le reste des élus**

Monsieur De La Haye est arrivé à 20h40.

Point 1 : étude de devis

Réfection de la façade de la mairie : rapporteur Madame Labiche

Dans le cadre de la remise en état de la mairie, l'association CURSUS sise à Elbeuf nous a fourni un devis pour la réfection de la façade de la mairie.

Ce devis n° 1938 s'élève à la somme totale TTC de 19 770.12€.
Une partie de ce devis est prise en charge par la CASE soit 18 293.04€ et le reste 1 477.08€ est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis CURSUS.

Mur du cimetière de Montaure zone C et D partie 1 et partie 2 : rapporteur Madame Labiche

Toujours dans le cadre de la remise en état des murs du cimetière de Montaure, débuté par la précédente municipalité, l'association CURSUS sise à Elbeuf nous a fourni 2 devis, zone C et D partie 1 et partie 2.

1. Le premier devis n° 1329 zone C et D partie 1 s'élève à la somme totale TTC de 30 560.94€.

Une partie de ce devis est prise en charge par La CASE soit 28 630.43€ et le reste soit 1 930.51€ est à la charge de la commune.

2. Le second devis n° 2104 zone C et D partie 2 s'élève à la somme totale TTC de 27 395.68€.

La CASE prend à sa charge la somme de 24 588.54€ et le reste soit 2 807.14€ est à la charge de la commune. Ces travaux seront réalisés en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'accepter les 2 devis CURSUS.

Point 2 : Décision Modificative n°1 du budget primitif : rapporteur Monsieur Wawrzyniak

Cette Décision Modificative n° 1 financera les travaux de raccordement au tout à l'égout réalisés en 2017, les travaux de réfection de la façade de la mairie et de l'achat du mobilier pour la nouvelle classe.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 615232 : Réseaux		10 200.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère		**10 200.00 €**
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	10 200.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	**10 200.00 €**	
Total	**10 200.00 €**	**10 200.00 €**
INVESTISSEMENT		
D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 500.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues	**3 500.00 €**	
D 21311-13 : MAIRIE		1 500.00 €
D 2184-11 : GROUPE SCOLAIRE		2 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations		**3 500.00 €**
Total	**3 500.00 €**	**3 500.00 €**
Total Général	0.00 €	

➔ **Acceptation à l'unanimité**

Point 3 : régularisation régie les 2 airelles : rapporteur Madame Duë

Madame Duë, informe le conseil municipal que suite aux mesures de freinage de l'épidémie de Covid-19 annoncées par le gouvernement, avec comme effet, la fermeture de l'ensemble des établissements scolaires au 1 avril 2021 ainsi que le changement du calendrier des vacances de printemps initialement prévu du 26 avril 2021 au 7 mai 2021 pour la zone B, d'une part, et que suite à la convention d'adhésion de la commune de Terres de bord au service commun de restauration « les 2 Airelles » débutant initialement le 10 mai 2021 et que par conséquence le contrat de prestation avec une société extérieure pour la fourniture et la livraison des repas à la restauration scolaire de la commune de Terres de bords est arrivé à échéance le 23 avril 2021.
Aussi, et afin de satisfaire la restauration scolaire de la commune de Terres de bord, il est nécessaire de fournir des repas pour couvrir la période de transition à savoir du 26 avril 2021 au 7 mai 2021.

Le Conseil Municipal ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré, APPROUVE les termes de la convention,

Point 4 : Seine Eure agglo : charte engagement PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : rapporteur Monsieur Biloé.

VU la loi Energie-Climat du 9 novembre 2019, visant à répondre à l'urgence écologique et l'urgence climatique en inscrivant l'objectif de neutralité carbone en 2050 dans la loi, conformément à l'accord de Paris signé en 2015 ;

VU la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 ;

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure s'est engagée par délibération du 22 février 2018 dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce plan définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, pour une période de 6 années.

Suite à la réalisation du diagnostic de son territoire en 2019, la collectivité a souhaité se fixer les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Devenir un territoire à énergie positive et neutre en carbone.

Pour répondre à ces objectifs, et soucieuse de co-construire sa feuille de route avec l'ensemble des acteurs publics et privés, l'Agglomération a décidé d'impliquer les forces en présence, notamment les communes, dans un dispositif de concertation qui doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

LE CONSEIL MUNICIPAL vu l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la commune, propose que la commune de TERRES DE BORD contribue à l'atteinte des objectifs de la politique air climat énergie de la communauté d'Agglomération Seine-Eure en planifiant la mise en œuvre des engagements listés ci-après en annexe.

Charte d'engagement PCAET des communes

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, l'Agglomération Seine-Eure veut mobiliser l'ensemble des acteurs de son territoire afin de fédérer au maximum autour de sa réalisation. Avec cet objectif, la collectivité souhaite **proposer aux communes de la Communauté d'Agglomération** de s'engager dans des actions qui seront valorisables pour la réussite du Plan Climat.

Considérant sa volonté de contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques définis dans le cadre du PCAET de l'Agglomération Seine-Eure, la commune X propose d'inscrire au document les engagements suivants :

Proposition d'actions	**Ma commune s'engage**
Eclairage Public	
Autres propositions : **coupure totale de l'éclairage public pour le mois de juillet et août ; et de septembre à juin, coupure de l'éclairage public de 23h à 5h du matin.**	
Climat / Adaptation / Résilience	
Appliquer une gestion différenciée dans la gestion et l'entretien des espaces verts et autres zones enherbées, …	☒
Mobilité	
Elaborer un plan de mobilité des agents municipaux et des élus	☐
Verdir la flotte de véhicule de la commune	☒
Développer les pratiques de mobilité piétonne ou vélo sur ma commune (ex : S'Cool Bus, pédibus, …)	☒
Développer la mise en place de pistes cyclables sur ma commune	☒
ENR&R	
Installer des systèmes de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments municipaux, les ombrières de parking	☐
S'engager dans de l'achat d'électricité verte lors des renouvellements de marché d'achat d'électricité de la commune	☒
Initier un projet d'énergie renouvelable avec un financement participatif, voire porté directement par les citoyens	☒
Soutenir les projets d'énergie renouvelable avec les porteurs de projet privés	☐
Autres propositions :	
Alimentation	

Se fixer une part minimum de produits bios et locaux dans la restauration scolaire (50% de produits de qualité durable et 20% minimum de produits bios)	☒
Mettre en place de table de tri au sein des cantines (pesée des déchets collectés, affichage, suivi sensibilisation des enfants et du personnel de la restauration)	☒
Planter des arbres fruitiers sur les espaces verts de ma commune	☐
Approvisionner le service jeunesse et les écoles avec des produits en circuits courts	☒
Mettre en place une politique foncière afin d'inciter des pratiques agricoles durables (agriculture bio, permaculture, maraichage, …)	☐
Autres propositions :	

Education à l'environnement	
Sensibiliser les associations de la commune à l'écocitoyenneté et à l'écoresponsabilité de leurs activités (ex : mise à disposition de gourdes pour les clubs sportifs, organiser des évènements éco responsables – tri des déchets, éco cups, … ; éco conditionner les subventions versées aux associations)	☐
Mettre en place un programme de développement durable avec les écoles (type Watty ou Moby pour challenger les écoles sur la diminution des consommations d'énergie ou sur la mobilité ; ou la démarche nationale des Ecoles du Développement Durable)	☐
Sensibiliser / Communiquer auprès des habitants sur les éco gestes	☒
Lancer des défis familles avec les habitants (0 déchets, alimentation, énergie, eau…)	☒
Relayer les informations de la Maison de l'habitat afin d'informer les habitants sur les dispositifs existants en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments	☒
Autres propositions :	

Extinction totale de l'éclairage public sur le territoire de la commune pour le mois de juin, juillet et août.

Monsieur Patrice PHILIPPE, maire, exprime la volonté de la commune d'initier des actions en faveur de l'écologie, de l'économie et de la maitrise de l'énergie dans le domaine de l'éclairage public.

Cette démarche volontariste de la commune est en adéquation avec la charte PCAET qui sera signée avec Seine Eure agglo selon la délibération 28/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE l'extinction totale de l'éclairage public pour le mois de juin, juillet et août.

Point 5 : Installation d'un méthaniseur à La Haye Lecomte présenté par Monsieur Philippe.

La société SAS GAZ PART 27 dont le siège sociale est situé 1 chemin de l'Ecalier, La-Haye-Le-Comte sollicite l'autorisation d'exploiter une installation de méthanisation sur la commune de La -Haye-Le-Comte.

En conséquence, par arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/21/041, Monsieur le préfet de l'Eure a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du lundi 28 juin 2021 au lundi 26 juillet 2021 19h. Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, il invite le Conseil Municipal à donner un avis sur cette demande.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier en format papier est consultable en mairie de La-Haye-le-Comte, siège de l'enquête.

A titre d'information, il est déposé sous format numérique dans les mairies de Surville, Le Mesnil-Jourdan, Louviers, Venon, Surtauville, Canappeville, Quatremare, Saint-Philibert-sur-Boissey, Saint-Philibert-sur-Risle, Daubeuf-la-Campagne, Muids, La Haye Malherbe, Vironvay, Heudebouville, Val de Reuil, Pinterville, Saint Etienne du Vauvray, Porte- de-Seine, Saint Julien de le Liègue, Clef- Vallée- d'Eure, Heudreville- sur- Eure, Houetteville, Brosville, Acquigny, Ailly, Fontaine-Bellenger, Saint-Aubin-d'Ecrosville, Ecquetot, Vraiville, Crasville, Iville et Terres de Bord communes concernées par l'épandage et ou comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet.

Monsieur Philippe demande aux élus de donner leur avis quant à la requête de la SAS GAZ PART 27 compte tenu des éléments ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet l'avis suivant sur l'installation du méthaniseur :

➔ Vote
POUR : 2 voix (Marie-Josée DUË et Claire BAGLAN) ;
ABSTENTIONS : 3 voix (Jean-Daniel LOMENEDE, Christophe BILOE et Nicole LABICHE) ;
CONTRE : 12 voix (Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Stéphane ROUSÉ, Fabrice AUTECHAUD, Marianne JACQUES, Fabrice LAGOUANELLE, Orlane MAILLARD, Noémie WEZEL, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES, Thierry LECOMTE et Marie-Claude SASSINE) ;
Ne prend pas part au vote Jacques VIEL

Pas questions diverses

Séance levée à 21h53.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.